

Convocation du Conseil Municipal

Le Conseil Municipal régulièrement convoqué, se réunira au lieu ordinaire de ses séances le Mardi 30 juillet 1946

Ordre du jour

- 1° Extension du service des Eaux
- 2° - de l'éclairage Public
- 3° Augmentation du prix des passages des vedettes
- 4° Questions diverses

Siéance du 30 juillet 1946

Le Conseil régulièrement convoqué s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, le Mardi 30 juillet à 20h30 sous la présidence de Monsieur Boutin Arthur maire.

Étaient présents : Meme Le Floch, M. Boutin Arthur, Giraud Massieux, Planchet, Monnier, Bouille, Lebelduc, Braud, M^{me} Dillon Guilhvat, Babin, Gantier, Piquereau, Seigne, Rebeyrole

Excusés : Allie, Boutin Albert, Marquis, Charpentier, M^{me} Le Guilloux, et Potet.

Absents : Lebeton^{et}, Tardreau, Stéphane Anne de Guyader

Démissionnaire : Cartier Gabriel

M^{me} Dillon a été élue secrétaire de séance et a accepté ses fonctions

Garantie d'annuité d'emprunt émis par le Syndicat du service des eaux.

Le Maire fait connaître au Conseil Municipal que le Syndicat intercommunal pour l'alimentation en eau des communes de Rezé Bouguenais, la Montagne, les Lorinières a décidé l'émission d'un emprunt de 1.500.000 frs destiné à couvrir les dépenses occasionnées par l'extension du réseau de distribution d'eau

Les annuités de cet emprunt seront normalement couvertes par les recettes provenant de la vente de l'eau, mais les communes sont tenues de garantir cet emprunt

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de garantir sa quote part de l'annuité de l'emprunt de 1.500.000 frs, et vote à cet effet une imposition extraordinaire de centimes additionnels, étant entendu que cette garantie ne s'appliquera que si les recettes du Syndicat sont insuffisantes pour rembourser les annuités de l'emprunt.



Service des bateaux, augmentation du prix des billets

Le Maire expose au Conseil que sur le vu du rapport du chef de service des vedettes, la commune se voit dans l'obligation d'augmenter le prix des billets du passage d'eau de Trentemoult à Nantes, pour les raisons suivantes ;

Considérant que d'importants travaux de réparations ont été engagés et notamment sur la nouvelle vedette "Comment faire"

Que le prix du matériel nécessaire à ces réparations a considérablement augmenté ainsi que la main d'œuvre ;

Enfin que les salaires du personnel viennent de subir une sensible augmentation :

Propose au Conseil Municipal de fixer les prix suivants :

Passagers :

Trentemoult Nantes et vice-versa	7 ^{fr}	carnet d'abonnement	5 ^{fr}
Trentemoult - Antilles	3	_____	2,50
Trentemoult - Chantenay	2,50	_____	2
Antilles - Nantes et vice-versa	4	pas d'abonnement	
Antilles Chantenay	4,50	d ^o	

Pour les vélos :

Trentemoult - Nantes et vice-versa	3 frs	pas d'abonnement	
Trentemoult - Antilles	2 -	carnet d'abonnement	1 fr 50
Trentemoult - Chantenay	2 -	_____	1 fr 50
Antilles - Nantes	2	pas de carnet d'abonnement	
Antilles - Chantenay	3	d ^o	

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte à l'unanimité, les tarifs proposés et décide de les faire appliquer dès l'approbation de la présente délibération.

Commission communale de sécurité.

Le Maire fait savoir au Conseil Municipal qu'en vertu d'un décret-loi du 7 février 1941, les membres de la Commission communale de sécurité qui étaient élus pour 3 ans, doivent être renouvelés :

Il propose à cet effet les personnes suivantes

M. Rambaud 1 ^{er} lieutenant	Pompier
Loray, commissaire	Solice
Chupin architecte	arbitre
Briton médecin	
Garry	Esme



M. M. Jannin
Bonnier

Electricité
*°

Le Conseil Municipal accepte les propositions du Maire et adressera la présente liste à l'approbation de la Prefecture

Association des Maires de France

Le Maire communique au Conseil une lettre de l'A.M. de France, indiquant que la cotisation a été fixée à 0,05 par habitant à partir du 1^{er} janvier 1945, avec minimum de 100 frs, que le prix de l'abonnement au bulletin officiel a été fixé à 100 frs pour les communes membres de l'association. Il en résulte donc une dépense de 805 frs, de cotisation, plus 100 frs d'abonnement pour l'année 1946.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal accepte la cotisation demandée, ainsi que l'abonnement au bulletin de l'Association

Subvention à l'Association sportive des Trois-Moulins

Le Maire communique au Conseil une lettre de l'Association sportive des Trois-Moulins qui demande une subvention pour la course cycliste organisée le 15 Aout.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'accorder une subvention de 3'000 frs à cette association.

Nivellement cimetière S^t Paul.

Le Maire donne connaissance au Conseil du devis présenté par M^r Pinel concernant le nivellement du nouveau terrain du cimetière S^t Paul, après construction du mur de clôture

Le Conseil accepte ce devis, en ce qui concerne le nivellement du terrain, et dont le montant s'élève à la somme de

Affaires diverses.

M^r Cabelluc demande que deux pannes soient apposés aux coins de la rue Barbier pour en interdire l'accès aux camions.

M^r Leigné demande que le travail de nettoyage soit effectué rue de la Volière à côté de la pompe.

Le Maire propose la salle des Fêtes, ou la salle des cantines à la Musique Municipale qui demande une salle de répétitions

Le Syndicat des métaux demande l'aménagement complet du terrain de sport à ce que des mesures de sécurité
Le C. M. demande à ce que des



soient prises sur la plage de Beau-Ruage, pour éviter, les noyades trop fréquentes.

M^r Guilhaud demande qu'une commission d'assainissement des prix soit créée avec le concours des groupements politiques, syndicaux, ménagères etc...

Personne ne demandant plus la parole, la séance est levée à 11^h

Et ont signé les membres présents

Boutin

Massin

Billon

Guillaud
Flavien
Coffeignier
Sambuc
Guillaud

Boudin
M. Monnier

Branel
Billon
Biquin

Convocation du conseil municipal

Le conseil municipal se réunira en séance extraordinaire le 7 août prochain au lieu ordinaire des séances pour :

Ordre du jour

- 1^{re} Expropriation de l'immeuble sis 40 rue Jean Laures
- 2^e Questions diverses.

Séance extraordinaire du 7 août

Le conseil municipal régulièrement convoqué s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, le mercredi 7 août à 9^h sous la présidence de monsieur Boutin Arthur maire.

Étaient présents : M. Boutin Arthur, M. Giraud Jean, M. Boutin Albert, M. Massin, Planchet, Monnier, Debretton, Houllé, Perdreau, Boudin, M. Billon, M. Guillaud, Babin